

PSA Peugeot Citroën : négociations salariales PCA France 2014

Conformément au « Nouveau Contrat Social » signé le 24 octobre 2013, PSA Peugeot Citroën poursuit sa politique de maîtrise des coûts salariaux pour renforcer la compétitivité de ses activités et maintenir ses bases fortes en France.

Lors de la seconde réunion de négociation salariale annuelle, la Direction a proposé un budget global d'augmentation individuelle de 0,8% (ancienneté comprise) dans un contexte d'inflation limitée (+0,6% en 2013). Il n'est pas prévu d'augmentation générale des salaires.

Pour autant, avec ce budget adapté aux circonstances, plus d'un salarié sur deux verra sa rémunération individuelle progresser.

Dans le cadre de cette négociation salariale annuelle, la Direction a par ailleurs précisé les modalités d'une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Pour Philippe Dorge, DRH du Groupe « *les salariés sont les acteurs du redressement de PSA. Le Nouveau Contrat Social concilie les impératifs de retour à la profitabilité et la préservation des intérêts essentiels des salariés, en premier lieu la sécurisation de l'emploi. Ce Contrat Social, c'est aussi l'actionnariat salarié. Une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés à des conditions préférentielles par rapport au marché permettra de les associer au redressement de l'entreprise* ».

Contacts presse : 01 40 66 42 00